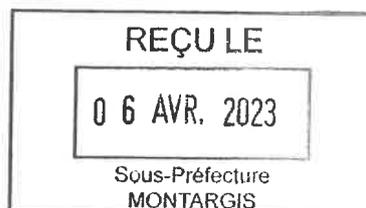




MAIRIE



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF 2022

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 627 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2022). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy ;
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

Depuis 2019, et suite au désengagement de l'ONF, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum national des Barres, pour assurer la pérennité d'un site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret.

II/ Priorités du Budget primitif 2022

Le budget annexe Eau et Assainissement, assujéti au régime de la TVA, concerne les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Pour la gestion de ces deux services, la Commune a conclu deux délégations de service public avec Véolia Eau à compter du 1^{er} janvier 2014, pour une durée de 15 ans, et perçoit une surtaxe pour financer son budget annexe.

Le budget primitif 2022 avait été construit en fonction des priorités suivantes :

- La non-augmentation des surtaxes eau et assainissement perçues par la collectivité,
- Une proposition d'affectation du résultat 2021 en intégralité sur la section d'exploitation 2022,
- Une proposition de réalisation des opérations suivantes : réalisation d'un groupement de commandes avec la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour l'élaboration de schémas directeurs, rénovation d'un réseau d'eaux usées sur le Domaine du Baugé.

III/ Ressources et charges des sections d'Exploitation et d'Investissement

Section d'Exploitation

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022
011- Charge à caractère général	45 095.24 €	20 014.75 €	70- Vente de produits fabriqués	81 203.63 €	73 322.68 €
65- Autres charges de gestion	0.00 €	1.27 €	74- Subventions d'exploitation	12 909.25 €	26 708.15 €
67- Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	75- Autres produits de gestion courante	5 412.30 €	6 800.43 €
042- Opérations d'ordre de transfert	129 561.51 €	145 537.58 €	77- Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
			042- Opérations d'ordre de transfert	43 407.62 €	47 589.55 €
Total Dépenses	174 656.75 €	165 553.60 €	Total Recettes	142 932.80 €	154 420.81 €
			Résultat de l'exercice	-31 723.95 €	-11 132.79 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	179 244.26 €	168 111.47 €

Recettes d'exploitation

Malgré la baisse des recettes liées aux surtaxes perçues par la commune (-8 000 euros), les recettes d'exploitation 2022 sont en hausse par rapport à l'exercice précédent (+12 000 euros). En effet, les subventions d'exploitation sont en forte hausse sur l'exercice, avec notamment le versement d'une subvention de l'agence de l'eau pour le traitement des boues Covid réalisé sur l'exercice précédente (21 224 euros). Les autres produits de gestion courante correspondent à la dotation annuelle pour frais de contrôle versées par le délégataire.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont en légère baisse en 2022 (- 9000 euros), malgré la hausse des opérations d'ordre de transfert (+15 000 euros) pour l'amortissement des opérations d'investissement réalisées. En effet, les dépenses relatives aux charges à caractère général sont en forte baisse (- 25 000 euros), avec un coût moindre de traitement des boues Covid par rapport à l'exercice précédent (14 292.57 euros en 2022, contre 40 199.48 euros en 2021). Les autres dépenses d'exploitation correspondent à des frais de réparations sur tampons d'eaux usées ou sur branchements d'eau potable, et à la participation au satès versée au département du Loiret.

Section d'Investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022	Chapitres budgétaires	CA 2021	CA 2022
16- Emprunts et dettes assimilées	25 474.90 €	25 474.90 €	13- Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	14 467.00 €	4 912.43 €	16- Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €
23- Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	040- Opérations d'ordre de transfert	129 561.51 €	145 537.58 €
040- Opérations d'ordre	43 407.62 €	47 589.55 €			
Total Dépenses	89 349.52 €	77 976.88 €	Total Recettes	129 561.51 €	145 537.58 €
			Résultat de l'exercice	46 211.99 €	67 560.70 €
			Résultat de l'exercice avec N-1	388 889.88 €	456 450.58 €

Restes à Réaliser - Section d'investissement

Dépenses

Chapitres budgétaires	Montant
20- Immobilisations corporelles	4 766.00 €
21- Immobilisations corporelles	23 066.22 €

Total RàR Dépenses 27 832.22 €

Solde des restes à réaliser 2022 - 27 832.22 €

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement 2022 sont en hausse d'environ 15 000 euros par rapport à l'exercice précédent, et sont constituées uniquement par les opérations d'ordre de transfert qui correspondent à l'amortissement des opérations d'investissement réalisées.

Dépenses d'Investissement

En dehors des opérations d'ordre de transfert, qui correspondent à l'amortissement des subventions obtenues pour les équipements et du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement 2022 sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Ces dépenses concernent des travaux de rénovation du réseau d'eaux usées rue du 11 novembre (branchement).

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022
Dépenses	1 763 449.87 €	1 046 548.05 €	145 168.29 €
Recettes	1 763 449.87 €	1 231 411.14 €	193 925.44 €
Section de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022
Dépenses	2 513 953.61 €	1 869 442.98 €	0.00 €
Recettes	2 513 953.61 €	2 768 629.18 €	0.00 €
Total des Dépenses	4 277 403.48 €	2 915 991.03 €	145 168.29 €
Total des Recettes	4 277 403.48 €	4 000 040.32 €	193 925.44 €
Solde	0.00 €	1 084 049.29 €	48 757.15 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédent de fonctionnement reporté N-1	193 795,11 €	210 968,21 €	179 244,26 €
Recettes réelles de fonctionnement	93 138,57 €	99 525,18 €	106 831,26 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	286 933,68 €	310 493,39 €	286 075,52 €
Dépenses réelles de fonctionnement	4 006,63 €	45 095,24 €	20 014,75 €
Marge brute ou épargne de gestion	282 927,05 €	265 398,15 €	266 060,77 €
Frais financier DF chapitre 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Épargne brute	282 927,05 €	265 398,15 €	266 060,77 €
Capital de la dette DI chapitre 16	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Épargne nette	257 452,15 €	239 923,25 €	240 585,87 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts et dettes assimilées contractés par la Commune sur le budget annexe, sous la forme d'avances à taux zéro obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, correspondent aux quatre opérations d'équipements suivantes :

- Construction et reconstruction de la station d'épuration : emprunt total de 378 019 €, décomposé comme suit :
 - emprunt de 305 219 € / extinction en 2034
 - emprunt de 72 797 € / extinction en 2039
- Réhabilitation des boîtes de branchement au Baugé : emprunt de 21 362 € / extinction en 2027
- Travaux d'assainissement au Baugé : emprunt de 26 755 € / extinction en 2027
- Réhabilitation d'une canalisation d'eaux usées : emprunt de 43 030 € / extinction en 2033

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû au 01/01/N	358 432,32 €	332 957,42 €	307 482,52 €
Remboursement capital de la dette	25 474,90 €	25 474,90 €	25 474,90 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	332 957,42 €	307 482,52 €	282 007,62 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	127,57 €	117,04 €	107,34 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	3,57	3,08	2,64
Poids de la dette en années d'épargne brute	1,18	1,15	1,06

VII/ Taux d'imposition

Pour information, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont inscrites au budget principal, étaient les suivants en 2022 :

Taxes locales	Nogent sur Vernisson Taux 2022	Taux départemental Moyen 2021	Taux national Moyen 2021
Taxe foncière (bâti)	31,57	47,54	37,72
Taxe foncière (non bâti)	28,18	45,86	50,14